

Compte-rendu du CSE de Mayotte la 1ère du 30 juin 2022

L'actualité de la station

1/ Indemnité de repas en zone de résidence

Une prise en charge de la Restauration des collaborateurs est possible sous conditions. Elle est de 15 euros par jour.

Pour en bénéficier il y a des conditions à réunir : Le lieu de restauration collective doit être fermé (cafétéria), exemple des week-ends. Ou alors le salarié doit se trouver en service à plus de 50km de la station (exemple tournage des reportages éloignés). Si les conditions sont réunies, une indemnité de 14 euros sera versée sur le salaire pour chaque jour concerné. Pour en bénéficier, le collaborateur doit se déclarer sur monkiosque et le manager doit valider. Les Pigistes ne bénéficient pas de cette indemnité. Les élus demandent à ce que la procédure soit expliquée aux salariés. La Rh viendra faire un petit topo sur monkiosque à la rentrée.

2/ Mission sur les nouveaux métiers

Cette mission a eu lieu ces derniers jours à la station. Les auditions doivent permettre d'identifier les personnes qui font des emplois différents / ne correspondant pas à leur fiche de poste ou exerçant une compétence complémentaire non reconnue. L'état des lieux va permettre de redéfinir ces nouveaux emplois et compétences complémentaires à reconnaître. Pour régulariser ces situations notamment et établir de nouvelles fiches métiers bénéficiant à tout le groupe FTV. D'autres stations sont concernées. Les élus regrettent le manque de communication sur cette réunion et les critères flous de sélection des personnes reçues en audition. Pour la direction tout le monde ne pouvait être entendu. Les personnes choisies représentaient chaque corps de métier.

Attention : ne pas confondre cette mission avec l'audit à venir sur le fonctionnement des rédactions outre-mer. Il sera mis en place dans les mois à venir. Il doit se faire Dans le cadre des réformes des rédactions OM.

3/ Grilles vacances

Les élus ont écrit une motion pour dénoncer la mise en place des grilles radios et tv avant information aux élus.

Notez tout de même l'arrivée en radio d'un nouvel animateur Said Katrada de Mtsamboro. Il fera ses premiers pas sur le disque des auditeurs le dimanche. Si c'est concluant il sera reconduit.

Antenne tv : Arrivée du directeur éditorial en septembre.

La direction n'a pas souhaité en dire plus. A part que ce dernier sera associé à la sélection du prochain directeur des antennes tv. Actuellement l'Intérim de la Direction antenne tv est assuré par le directeur faute de candidats et en l'absence des 2 intérimaires habituels.

Internet : Arrivée d'un nouveau programme internet télé Muzuri - 7 numéros diffusés tous les vendredis à partir de 18h-19h.

Du 22 juillet au 2 septembre. Concept : Filmer la mise en beauté des mariées lors des grands mariages.

4/ Événements à venir

- ▶ **9 - 10 juillet** : Aïd El Kabir en direct (Télé, radio et internet) de la mosquée de vendredi de M'tsamboro à partir de 06h50.
- ▶ **14 juillet 2022** : Défilé de la fête nationale (cérémonie militaire) sur l'avenue Andriantsouli à Mamoudzou à partir de 07h50.
- ▶ **Début août 2022** : Couverture à Moroni du tournoi des clubs champions de l'Océan Indien. Mayotte y participe.

Le Commentaire des matchs diffusés sera assuré par un journaliste de la rédaction. L'équipe est déjà sélectionnée. Une fois de plus les élus regrettent l'opacité autour de ces missions. La direction préfère laisser la rédaction en chef annoncer la suite.

- ▶ **novembre 2022** : Signature d'une Convention avec le CD pour Mettre en valeur Mayotte. Un accord de plusieurs centaines de milliers d'euros pour produire et diffuser des sujets sur "Mayotte la magnifique ". Il s'agit d'une convention pluriannuelle. L'Appel d'offre inclut des boîtes de prod locales et d'ailleurs. Les élus insistent sur la nécessité d'être exigeant sur la qualité des produits diffusés. Car actuellement la qualité de nombreux programmes laisse à désirer.
- ▶ **4 au 6 nov 2022** : 1er séminaire des directeurs des stations outre-mer aura lieu à Mayotte. La convention avec le CD sera signée à cette occasion. Les autres stations outre-mer doivent s'engager à diffuser ces programmes

5/ Absentéisme

Le taux moyen d'absentéisme à Mayotte est à 10,62% contre 7,61% en Outre-mer. Diminution du taux d'absentéisme de 2,70 point par rapport à 2021.

Du 1er janvier au 31 mars, c'est l'équivalent de 9 salariés qui étaient absent tout le temps. Cela représente 2,5 jours absence en moyenne par salariés. Le sujet a été évoqué lors de la première réunion de la CSCT (commission santé conditions de travail). La direction reconnaît les difficultés d'exercer dans les conditions actuelles (embouteillages, violences etc.).

Les élus rappellent aussi les conditions de travail interne. Notamment le Problème de non prise en compte de l'état de santé des collaborateurs dans la répartition de la charge de travail. La Rh a reconnu des Difficultés à mettre en place Les visites médicales jusqu'ici. Elle annonce qu'à partir de septembre à décembre la reprise des Visites médicales périodiques pour tous les salariés afin de détecter d'éventuelles pathologies nécessitant des aménagements. Une équipe de veille locale a été mise en place. Elle regroupe Le Psychologue du travail - médecin du travail - la direction de santé et qualité au travail. Une psychologue va venir 3 jours. Possibilité de la voir à ce moment pour les salariés. Elle assurera une permanence Chaque trimestre à Mayotte. La Rh rappelle que le nombre d'appels sur la ligne dédiée pour demander un entretien au psychologue FTV déterminera le besoin ou non d'une présence sur place pour notre station. Nous avons regretté que l'impact de la pression sur les ETP au sein de la station soit minimisé systématiquement. Nous appelons la direction à prendre ses responsabilités sur ce sujet.

6/ Polémique sur Debaani

Toujours pas de consensus trouvé entre les deux associations. La direction reconnaît les erreurs dans l'organisation de l'événement notamment l'absence d'un règlement écrit déposé chez un huissier. La reconduction de l'événement l'année prochaine dépendra de la solution trouvée.

Point sur l'Insécurité

Un CSE extraordinaire sur l'insécurité a été organisé il y a deux semaines. La direction a annoncé qu'elle prendrait en charge la nuit d'hôtel des salariés bloqués par des affrontements et barrages nocturnes sur leur chemin après le service.

Il suffit de se rendre à l'hôtel/ gîte le plus proche et ramener la facture. La vérification des événements donnera suite à une prise en charge. Plusieurs autres solutions ont été passées en revue notamment l'évacuation des salariés bloqués dans la station par voie maritime via la plage du pendu à Hamaha. Ou une escorte de la gendarmerie ou police municipale. Il a été aussi question des navettes pour rentrer avec le bus jusqu'à domicile au sud et nord. Si vous avez des propositions n'hésitez pas à vous rapprocher des élus, de Malidi ou Adinani qui vont relayer et étudier la faisabilité du projet.

Vos élus UCSA CGT

- ▶ Titulaires :
Maoulida BOINAHERY, Halda HALIDI, François MOISSULI, Amina OUIDAMEDINE.
- ▶ Suppléant·e·s :
Abal-Kassim ALI COMBO, Bakoko MADI BACO, Moinahamissi MOUSSA-MIRADJ,
Saandati OMAR AHMED.
- ▶ Représentante syndicale : Yasmine DJAFFAR.

Mamoudzou, le 11 juillet 2022